

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 AOUT 2008**

***Etaient présents :*** Maryse Millet, Jean Simondon, Alexandra Ardiet, Gilles Dumas, Daniel Bobillier, François Lechailler, Isabelle Minotti, Patrick Modica, Adeline Ougier, Paulina Requena, Christophe Simon, Florent Vallot, Bernard Grappey.

***Etaient excusés :*** Michelle Dodane, Thérèse Robert

***Assistait également à la réunion :*** Théo Marguet

### **1/ Plan communal de sauvegarde.**

*Selon une directive émanant des services préfectoraux, un plan communal de sauvegarde doit être rédigé et mis en place dans les plus brefs délais, dans le cas où le village serait touché par un événement entraînant des risques pour la population (tempête, inondation, incendie, glissement de terrain...ou risque technologique.) Un groupe de travail à été mis en place, à savoir : Maryse Millet, Daniel Bobillier, Jean Simondon, François Lechailler, Gilles Dumas et Paulina Requena, qui a accepté la fonction de chef de projet.*

### **2/Fourniture des repas de la cantine scolaire.**

*Un avenant à la convention signée avec l'ADAPEI (Chateau d' Uzel) à été accepté, comme chaque année. Les tarifs des repas seront désormais, selon la formule choisie, de 3.17 € ou de 3.00 € hors taxes (au lieu de 3.04 € et 2.88 € auparavant)*

### **3/Tarifs cantine et garderie pour 2009 / 2010.**

*Une modification du tarif des repas, comprenant la garderie, sera applicable à la rentrée 2009. Les tarifs TTC seront les suivants :*

*repas enfant 4.65 €  
repas adulte 5.54 €  
goûter 0.24 €  
demi heure de garderie 0.94 €*

### **4/ Ecole maternelle.**

*Une demande de subvention est envoyée au Conseil Général, pour la réfection de la barrière et des portillons d'accès de l'école maternelle. D'autre part, le toboggan ne répondant plus aux normes de sécurité actuelles a du être supprimé. Il peut être vendu, sous certaines conditions, à des particuliers, se renseigner en mairie avant la fin du mois.*

### **5/ Bibliothèque municipale.**

*Une nouvelle convention avec le Conseil Général, remplaçant celle de 1986, à été signée. Elle porte notamment sur la fourniture de nouveaux supports, tels que CD ou DVD .*

### **6/Salle polyvalente.**

*A plusieurs reprises, durant l'été, la salle a subi des dégradations importantes, obligeant l'intervention d'entreprises spécialisées ( nettoyage, peinture, vitrerie etc.). Les coûts de ces réparations étant parfois plus onéreux que la caution de ménage, le Conseil décide d'en augmenter le montant et de passer ce dernier à 300 €. Rien de nouveau donc pour les non casseurs (c'est heureusement la majorité des locataires), qui seront bien entendu remboursés en totalité de leur dépôt.*

### **7/ Cours des écoles primaires et maternelles.**

*L'utilisation abusive des cours d'école, en parking ou en aires de détente, oblige le Conseil à prendre un arrêté, interdisant leur accès après 21 heures. Comme tout arrêté, en cas de non respect, celui-ci est soumis au même régime et donc amendable par la Gendarmerie.*

### **8/ Comité communal d'action sociale.**

*Le Conseil décide un versement de 1000 €, au budget du CCAS, afin de couvrir ses frais de fonctionnement.*

### **9/ Remboursement d'assurance.**

*Une somme de 246.99 €, nous est remboursée par notre compagnie d'assurances, couvrant les frais de réparation de l'horloge du clocher, lors d'un orage.*

### **10/ Subvention.**

*Comme chaque année, la subvention de 31 €, sera versée à l'association des donneurs de sang de Saône.*

### **11/ Distribution de l'eau potable.**

*Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, est consultable par tous au secrétariat de mairie.*

### **12/ Questions diverses.**

*Une indemnité de 449.91 € est versée au comptable du Trésor pour le conseil et l'établissement de documents budgétaires.*

*Les frais kilométriques engendrés par le CLSH, seront remboursés à Madame Chloé Vienny, sur la base de 0.32 € par kilomètre.*

*Une convention a du être établie avec les Chantiers Départementaux afin de régler la somme de 1050 €, relative à leur intervention au jardin botanique.*

### **13/ Informations diverses.**

*Un petit groupe s'est constitué pour nettoyer et remettre en état le terrain de tennis. Le Conseil ne peut qu'encourager cette initiative et, en cas de rattachement à une association locale, aidera ce groupe de son mieux. Dans un premier temps, la prise en charge du coût de location du matériel nécessaire sera assurée. Pour adhérer, renseignez vous en mairie.*

*Vous pouvez désormais questionner, ou informer la gendarmerie par courrier informatique à l'adresse suivante : [cob.besancon-tarragnoz@gendarmerie.defense.gouv.fr](mailto:cob.besancon-tarragnoz@gendarmerie.defense.gouv.fr)*

*Info spéciale jeunes : vous avez 16 ans, vous devez vous faire recenser au cours des trois mois qui suivent votre anniversaire. Qui ? tous, garçon ou fille. Où ? à la mairie. Comment ? en vous présentant, avec votre carte d'identité, un justificatif de domicile des parents (facture EDF, par exemple) et le livret de famille. Une attestation vous sera remise (très utile parfois)*

*Naissance à Besançon, le 14 juillet de Laurette Honorine, fille de Nathalie et Richard Grand, habitant 7 rue de la Maltière. Tous nos vœux au bébé et nos félicitations aux parents.*

**14/Fossé de la Litonnière.**

*Le nettoyage du fossé du déversoir d'orage vient d'être entrepris, seule la partie en amont à été traitée. Tout ce qui touche de près à cette zone humide, est classé « sensible », et de ce fait, tous travaux, susceptibles de modifier cet espace est soumis à autorisation. Nous rencontreront les différents services compétents, et décideront, avec eux de la suite à donner. Dans une seconde phase, il faudra abattre quelques arbres, pour permettre l'approche des engins, afin de nettoyer la partie la plus en aval et éviter la stagnation de l'eau, vers les habitations.*

*Le secrétaire de séance : Bernard Grappey.*

**Lettre ouverte à un(e) habitant(e) mécontent(e).**

*Une fois de plus, et ce, malgré tous les efforts du Conseil Municipal, celui-ci vient de faire l'objet d'une virulente critique très médiatisée, émise par un habitant mécontent, mais surtout mal informé. Le fossé du déversoir d'orage, longeant la rue de la Litonnière n'est certes pas un modèle du genre, mais son entretien n'est pas facile, il est vrai. Les travaux de nettoyage sont à peine commencés, et un riverain, anonyme bien sûr, crie au scandale.*

*Pourquoi l'eau stagnait-elle dans ce fossé, pourtant suffisamment dimensionné ? Un bref inventaire de ce que l'on a retiré, pourra sans doute faire réfléchir quelques voisins et sans doute, en faire sourire d'autres. A plusieurs endroits, on a retrouvé, des tontes de gazon, des cendres, des petits cailloux, sans doute gênants dans le jardin, des écorces et des déchets de bois de chauffage...Et ce n'est pas tout, dans le fossé, citons au hasard, trois agglomérés en béton, des pavés, quelques palettes, une dizaine de planches, une caisse grillagée, une caisse à outils, une coque de valise et aussi huit ballons en cuir ou en caoutchouc. Un inventaire qui pourrait rendre jaloux Jacques Prévert. Par contre, même en cherchant bien, aucune trace des quelques trente piquets de la clôture de Gennie et de Galopin, utilisés par des enfants pour pêcher les grenouilles pendant l'été...dans une eau saumâtre et infestée de rats !*

*Alors Monsieur (Madame) le (la) riverain(e) pas content(e), avant de critiquer les initiatives de vos élus, faites un peu de ménage devant votre porte, et au moins, ramassez vos déchets et ne prenez plus le territoire communal pour une décharge, après vous pourrez faire des remarques à ceux qui travaillent pour le bien de tous, y compris le votre .*

*Le secrétaire de séance : Bernard Grappey.*